

## **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**SOCIETE TUNISIENNE DU SUCRE**  
Avenue Tahar HADDAD - Route de Tabarka –BEJA-

Messieurs les Actionnaires de la Société Tunisienne du Sucre sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra **le Mercredi 07 Février 2024 à 10 H 00** au siège de la Société sis à, 70, Avenue de la Liberté Tunis 1002, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Approbation de la nomination de deux Commissaires aux Comptes pour les exercices 2020-2021-2022.
- 2- Pouvoirs en vue de formalités.

**PROJET DES RESOLUTIONS AGO**

**SOCIETE TUNISIENNE DU SUCRE**

Siege Social: AVENUE TAHAR HADDAD –9000 BEJA-

Projet de résolutions de la société SOCIETE TUNISIENNE DU SUCRE à soumettre à l’approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du Mercredi 07 Février 2024.

**PREMIERE RESOLUTION:**

En application du décret n° 87- 529 du 1 avril 1987, fixant les conditions et les modalités de la révision des comptes des établissements publics à caractère industriel et commercial et des sociétés dont le capital est totalement détenu par l’Etat et de l’article 13 de la loi 89-9 relative aux participations, entreprises et établissements publics et à la loi n° loi n° 2009-16 du 16 mars 2009 modifiant et complétant le code des sociétés commerciales, l’Assemblée Générale Ordinaire nomme les commissaires aux comptes à la Société Tunisienne du Sucre :.....et..... Pour les exercices 2020-2021 et 2022.

**Cette résolution, est adoptée .....**

**DEUXIEME RESOLUTION :**

L’Assemblée Générale Ordinaire donne au Président Directeur Général, tout pouvoir à l’effet d’accomplir les formalités légales d’enregistrement, de dépôt et de publicité du présent PV.

**Cette résolution, est adoptée .....**